



Bruno Julliard annonce 8 mesures concrètes pour soutenir la filière des musiques actuelles

Jeudi soir se tenait la deuxième séance plénière du Conseil parisien de la musique, créé en novembre dernier par Anne Hidalgo. A cette occasion, Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris, a annoncé 8 mesures concrètes et concertées qui seront mises en place par la Ville.

Chaque année, Paris accueille plus de 36.000 concerts, dans près de 700 lieux, et abrite 300 labels de musique. Pour maintenir et amplifier cette richesse et cette vitalité musicale, Anne Hidalgo a souhaité créer une instance de concertation qui renforce les liens entre la filière musicale parisienne et la Ville de Paris dans une période forte d'enjeux et de contraintes liées notamment à la mutation numérique.

Cette instance rassemble l'ensemble des acteurs concernés : les fédérations représentatives des producteurs, des salles, des labels, des éditeurs et des disquaires parisiens, mais aussi les syndicats, la société civile, les associations musicales parisiennes, les conservatoires municipaux, ainsi que la Région Ile-de-France et l'Etat.

Espace de dialogue entre la Ville et les professionnels du secteur des musiques actuelles, le Conseil parisien de la musique doit permettre aux publics de bénéficier d'une offre musicale la plus diverse possible et garantir aux professionnels du secteur les meilleures conditions d'exercice de leurs activités.

Pendant un an, l'engagement important des professionnels du secteur dans les différents groupes de travail a permis d'aboutir à huit mesures solides et concrètes liées à trois domaines d'actions spécifiques :

Soutenir la filière musicale et notamment l'économie des salles de musiques actuelles :

1. Un plan d'investissement d'ampleur : 2,5 M€ sur la mandature, soit 625.000€ par an à l'attention des lieux de musiques actuelles.
2. Un dispositif de soutien en fonctionnement aux salles parisiennes, d'un montant de 600 000€ sur la mandature.

3. Le principe d'une exonération de la Contribution Economique Territoriale (CET) à Paris pour les salles de musiques actuelles est envisagé par la Maire de Paris.
4. La mise en place en 2016 d'une journée d'information et d'accompagnement au réseau des musiques actuelles sur les dispositifs d'aide économique.

Défendre l'emploi et accompagner les artistes :

5. L'adhésion de la Ville de Paris au GIP Cafés culture et une participation à hauteur de 50.000€.
6. La réalisation d'un support d'information numérique sur paris.fr à l'attention des artistes sur les aides à l'emploi et à la formation.

Informé sur la diversité de l'offre musicale et valoriser le contenu artistique :

7. La création d'une communauté numérique de musiques actuelles via la mobilisation de l'ensemble des outils numériques de la Ville de Paris.
8. Le soutien de la Ville au Festival Paris Music en 2016.

« Je remercie l'ensemble des membres de cette instance pour leur implication et leur contribution. Le dialogue que nous avons engagé pendant cette année est précieux, c'est ce qui nous permet de porter collectivement ces solutions aujourd'hui », a déclaré Bruno Julliard.

Contact presse : Barbara Atlan / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61